

Circonscription de Nador
Ordonnancement Chargé
de la Gestion et des ventes
des Marchandises à Nador

Nador, 08/05/2017

N°21/2017

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

N° 21/2017

L'ordonnateur des douanes et impôts indirects chargé de la gestion et des ventes des marchandises saisies ou abandonnées en douane à Nador, porte à la connaissance des enchérisseurs que le service procédera le **11/05/2017** à la vente aux enchères publiques des **véhicules usagés pour ferraille** suivant la liste ci-jointe.

La vente aura lieu au **nouveau magasin de SELOUANE (NMS)** sis près de dépôt de SALAM GAZ dans la zone industrielle à Selouane à partir du 11H00.

Conditions de la vente :

- ◆ Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente.
- ◆ La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par l'Administration.
- ◆ **Pour toute participation à la vente, chaque enchérisseur doit déposer auprès du receveur des douanes à Beni Ensar un chèque certifié de 50.000 dhs, libellé au nom de ce dernier.**
 - ◆ Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.
 - ◆ Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication au comptant,
 - ◆ Les lots payés doivent être enlevés immédiatement.
 - ◆ Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les lots adjugés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause. En outre, le service peut s'opposer à l'enlèvement des dites marchandises lorsqu'elles sont reconnues impropres à la consommation par la faute de l'acquéreur.
 - ◆ Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.
 - ◆ Les enchérisseurs peuvent visiter les lots à céder durant les heures d'ouvertures des bureaux de douanes.
 - ◆ Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
 - ◆ L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
 - ◆ Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes.

L'ordonnateur chargé de la gestion et des ventes
Des marchandises saisies ou abandonnées
En Douane à Nador
YOUSSEF FINNICH
Télé : **0536359789**

للإطلاع عن شروط البيع يتم الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت بالعنوان التالي :

<http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes-aux-encheres-publiques>

[La liste des véhicules à vendre aux magasins ci-dessous est non définitive](#)

<u>AFFAIRE</u>	<u>MARQUE</u>	<u>MATRICULE</u>
10994/15	BMW X5	14782-B-1
30157/16	PEUGEOT PARTNER	5628-BST
10704/17	V.W GOLF	85962-A-6
10706/17	V.W GOLF 3	BH-975-RE
10707/17	RENAULT MEGANE	6653-A-15
10708/17	Mercedes 250E	SANS
10709/17	RENAULT ESPACE	CK-507-PL
10710/17	V.W GOLF 3	79268-A-6
10445/17	RENAULT 11	40587-A-15
10362/17	RENAULT 18	13780-A-49
30211/17	Mercedes 240 D	9306-A-50
30215/17	Mercedes 200D	3654-A-48
11312/16	Mercedes 207	46406-A-40
31547/16	RENAULT 09	67265-A-15
10913/15	RENAULT 18	7876-A-2
11304/16	Mercedes 250D	15002-A-15
30426/16	Mercedes 220D	31388-A-50
31277/15	Mercedes 240D	8084-A-48